RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Notification de saisie administrative à tiers détenteur

FINANCES PUBLIQUES

Références à rappeler :

Collectivité : VILLE D AUBAGNE
Acte : 31241204415
Débiteur : 1517693657
ANIMALIS
Montant Acte : 12 996,00 Euro

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC AUBAGNE
CS 11009
AV MARCEL PAUL - CS 11009
13788 AUBAGNE CEDEX

3300-016789-0034-0

Contactez, pour toute information :
SGC AUBAGNE
Références bancaires :
BDFEFRPPCCT/FR093000100512C138000000021
Tél : 04 42 36 92 40
Courriel : t013002@dgfip.finances.gouv.fr
Ouvert : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H

ANIMALIS
QUARTIER LES JONQUIERS
13400 AUBAGNE

Madame, Monsieur,

En application de l'article L 1617-5 7° du code général des collectivités territoriales, j'ai demandé ce jour à :

[X] Votre banque : BANQUE CIC EST ,

31 RUE JEAN WENGER VALENTIN, 67958 STRASBOURG CEDEX 09 ,

[ ] Votre employeur :

[ ] Votre débiteur :

de verser à ma caisse, dans la limite des sommes qu'il détient pour votre compte ou dont il est débiteur envers vous, le montant des créances, rappelées ci-après, dont vous êtes actuellement redevable à l'égard de : VILLE D AUBAGNE

Dans la mesure où la saisie administrative à tiers détenteur porte sur un compte courant, de dépôt ou d'avance, je vous informe que votre banque doit laisser à disposition du débiteur personne physique, dans la limite du solde créditeur du ou des comptes au jour de la saisie, une somme à caractère alimentaire d'un montant égal au montant forfaitaire, pour un allocataire seul, mentionné à l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles en application de l'article L. 162-2 du code des procédures civiles d'exécution.

Toute contestation relative au présent acte doit être formulée dans les conditions fixées par l'article L 1617-5-1° et 2° du code général des collectivités territoriales (voir page 2).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A AUBAGNE, le 26/03/2022,

Le comptable public,
ROLLET Sébastienne

DÉTAIL DES SOMMES DUES

NATURE DE LA DETTE	MONTANT
2019/- T 332 13/03/2019-TLPE 2015	12 996,00

TOTAL		12 996,00
FRAIS	+	0,00
ACOMPTES VERSES	-	0,00
TOTAL RESTANT DÛ :		**12 996,00**

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du comptable public dont émane le présent document. Le cas échéant, les informations portées sur le présent courrier sont susceptibles d'être transmises à l'organisme ordonnateur.

RV01 V2.0 12022021